

DÉLIBÉRATION N° CA-19-29 DU 12 JUILLET 2019

relative à la prolongation de la durée d'une avance exceptionnelle en cours au bénéfice de la Communautés de Communes Thelloise (CCT)

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu l'avance exceptionnelle 1037560-01 et 1037560-02 (changement d'attributaire) d'un montant de 2 246 068 euros attribuée initialement le 16/10/2012 avec une durée de remboursement de 10 ans,

Vu la demande de la communauté de communes Thelloise du 3 juin 2019,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 12 juillet 2019.

Considérant que :

- la communauté de communes Thelloise fait état d'une situation de trésorerie particulièrement tendue consécutivement au transfert de compétence effectif au 19 juin 2017 avec les autres entités syndicales et le décalage de perception de recettes de fonctionnement correspondantes,
- la communauté de communes Thelloise cherche à dégager des marges de manœuvre pour assurer son programme d'investissement des années à venir,
- la réalisation de ce plan d'investissement, dont le coût prévisionnel est supérieur à 28 millions d'euros de travaux, représente un enjeu important pour la qualité de l'eau.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration donne son accord à la demande de prolongation pour que la durée de remboursement de l'avance en cours n° 1037560-2 soit prolongée de 10 ans permettant un rééchelonnement sur 15 ans (2019-2033) pour la communauté de communes Thelloise.

Article 2

Au terme d'une année de rééchelonnement, la collectivité fournira à l'agence de l'eau le bilan comptable de son budget annexe assainissement pour l'année 2019 ainsi que pour les années prévisionnelles 2020/2023. En cas de non-respect de son programme de travaux,

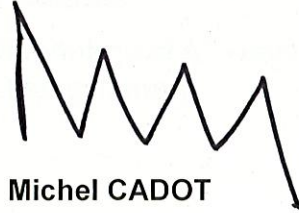
une clause de revoyure de cette décision de rééchelonnement sera appliquée dès 2020 afin de revenir sur l'échelonnement initial.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT

←